

A.C.P.A.



La Lettre d'Athos

*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux
Imprimé ACPA – ne pas jeter sur la voie publique*

**Refuge « Charlotte Even » - Chemin du Platier
51510 FAGNIERES - Tél : 03 26 70 54 70**

Site Internet : www.refuge-acpa.com - e-mail : contact@refuge-acpa.fr



<https://www.facebook.com/refugeacpafagnieres/>

La rédaction : Mmes B. Sachet, présidente, A. Razafindranaly, trésorière, J. Kik, secrétaire, I. Udron, E. Général, Melle M.N. Albert, D. Game.



Coronavirus :

Informations communiquées pour les animaux de compagnie

Il a été fait état dans la presse d'un chien à Hong Kong testé positif au virus COVID-19 suite à une exposition proche de ses propriétaires qui étaient atteints du COVID-19. Plus récemment, un chat en Belgique était concerné par le virus. Si la présence de matériel génétique du virus COVID-19 a été montrée chez ces animaux, ils ne présentaient en revanche aucun signe clinique de la maladie.

L'ANSES (*Agence Nationale de Sécurité Sanitaire alimentation environnement travail*) a rendu un premier avis le 9 mars 2020 (actualisé le 15 avril 2020) sur le SARS-CoV-(coronavirus Covid-19) et les animaux est très documenté et conclut notamment qu'à la lumière des connaissances scientifiques disponibles, il n'existe aucune preuve que les animaux de compagnie et d'élevage jouent un rôle dans la propagation du virus.

Les résultats des premières infections animales expérimentales publiées depuis le 9 mars montrent que :

- **Les porcs et les volailles** (poulets et canards) ne sont pas réceptifs au SARS-CoV-2, dans les conditions des deux essais conduits en Chine et en Allemagne ;
- **Les chiens** s'avèrent peu réceptifs au virus dans les conditions expérimentales de l'unique étude publiée par des chercheurs chinois ;
- **Les jeunes chats** sont réceptifs au virus, sur la base des résultats de l'unique essai expérimental disponible. Cet essai a identifié des lésions au niveau de l'appareil respiratoire consécutives à l'infection chez un jeune chat infecté et la transmission du virus à un des chats contacts (chat évoluant dans la même enceinte mais sans contact direct avec le chat infecté) ;



Coronavirus :

Informations communiquées pour les animaux de compagnie (suite)

- le furet, dans les trois études expérimentales publiées, est réceptif au virus et développe des signes cliniques et des lésions au niveau de l'appareil respiratoire consécutives à l'infection, ainsi qu'une transmission avérée du virus aux furets contacts. Il en va de même pour le hamster.
- De rares cas de contamination et/ou d'infection naturelle des animaux de compagnie par le SARS-CoV-2, suite à des contacts étroits avec leurs propriétaires eux-mêmes atteints du Covid-19, ont été rapportés. Tel est le cas très récemment d'un chat en RIF le 02/05/20.

Ces cas restent très clairement sporadiques et isolés au regard de la forte circulation du virus chez l'Homme et de l'ampleur de la pandémie actuelle.

Le site internet de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) mentionne ceci : *"En conclusion, dans le contexte actuel et au vu des informations disponibles, l'Anses considère qu'il n'existe actuellement aucune preuve que les animaux domestiques (animaux d'élevage et de compagnie) jouent un rôle épidémiologique dans la diffusion du SARS-CoV-2. De plus, aucun cas de contamination de l'Homme par un animal de compagnie n'a été à ce jour rapporté".*

Néanmoins, l'Anses rappelle la nécessité de préserver les animaux de compagnie d'un contact étroit avec les personnes malades (port du masque) et d'appliquer les mesures d'hygiène de base lors du contact avec un animal domestique en se lavant les mains avant et après l'avoir caressé, après le changement de sa litière, et d'appliquer les « gestes barrière » dans toute situation ».



Coronavirus

Au refuge : Confinement et reprise progressive à compter du 18 mai 2020

Depuis le 15 mars dernier, le refuge a appliqué la règle du confinement. Pour les animaux, pour vous, comme pour nos salariés et bénévoles que nous avons souhaité protéger.

Nous avons sur ce sujet publié le 11 avril 2020 un communiqué sur notre site internet comme sur Facebook, lorsqu'un assouplissement des principes du confinement a vu le jour pour certains refuges.

Nous avons alors fait le choix assumé de différer le déconfinement.

Depuis le 18 mai 2020, nous avons rouvert les portes du refuge. Toutefois, nous tenions à assurer un retour progressif à l'activité pour nos salariés et bénévoles.

Dans ces conditions, nous vous informons que nous sommes en mesure de vous recevoir uniquement sur RDV les après-midi (excepté le jeudi et le dimanche).

A compter du 2 juin 2020, le refuge sera ouvert comme avant le confinement.

En outre, nous avons mis en place certaines mesures destinées à respecter les conditions sanitaires face à l'épidémie : généralisation de l'utilisation de gels hydroalcooliques et désinfectants, respect des gestes barrière susceptible de nous contraindre à limiter la présence d'un trop grand nombre de visiteurs au même moment au refuge, etc.

Par ailleurs, nous vous demandons de recourir à l'usage de masques (et de gants en plastique pour tout nouvel adoptant potentiel).

Ces mesures font l'objet d'un affichage à l'entrée du refuge. Elles sont indispensables pour nous permettre de poursuivre notre action dans les meilleures conditions. Le respect de la santé de tous est notre préoccupation.

Nous vous remercions pour votre attention et sommes très heureux de vous accueillir à nouveau après ces deux mois d'interruption.

Athos 17, page 4, mai 2020

Du parti animaliste ...

Certains candidats aux élections municipales se sont engouffrés de façon massive, avec des fortunes diverses, dans le créneau « ami des animaux » avec le parti animaliste, en s'appuyant sur un programme axé sur de nombreux axes (*créer une Charte de la Protection animale, réintégrer le respect des animaux dans l'enseignement scolaire, programmer l'arrêt du chalutage de fond, interdire le broyage des poussins et tout abattage sans insensibilisation, limiter la durée de transport des animaux vivants...*).

... aux candidats animaux aux élections

Au-delà du combat de fond pour la défense des droits de l'animal sur lequel nous ne prendrons pas position, il est surtout observé qu'un mouvement plus vaste a émergé depuis plusieurs années pour proposer des candidats non humains à différentes élections en France comme ailleurs.

L'élection d'animaux a été également le sujet de plusieurs parodies dans la culture populaire.

Un candidat non humain à une élection est un candidat, généralement animal (ou végétal), proposé à un poste électoral dans un but de protestation à l'instar du **vote blanc** ou de manière satirique pour moquer le système politique. Ce genre de candidature se retrouve dans plusieurs pays. Les règlements électoraux peuvent exiger un candidat humain ou des actions non possibles pour un candidat non humain, comme effectuer une signature manuscrite. Toutefois ces candidatures non humaines peuvent être acceptées et parfois même aboutir à la victoire du candidat.

Si le phénomène est ancien (il remonte au moins à 1938 avec La mule Boston Curtis fut candidate pour un siège du parti Républicain à Milton, Washington en 1938, le remportant 51 à zéro), il est devenu de moins en moins anecdotique avec le temps un peu partout dans le monde avec par exemples :

En 1968, le cochon Pigasus fut candidat à l'élection présidentielle américaine .En 1997, un chat dénommé Stubbs fut élu maire de Talkeetna en Alaska Tião, un chimpanzé, fut mis en avant par le parti fictif de la *Banane brésilienne* comme candidat à la mairie de Rio de Janeiro en 1988.

En France, au moins une candidature animale a eu lieu avec le chien Saucisse, candidat aux élections municipales de 2001 à Marseille. Le candidat avait pour slogan « *Pour une société plus humaine, contre une vie de chien !* » et réussit à rassembler 4,5 % des suffrages. Pour la petite histoire, le chien sera ensuite inscrit par son maître pour l'élection présidentielle française de 2002 mais sans réunir les cinq cents signatures d'élus requises.



Une Nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance animale



- **25 000 signalements de cas de maltraitance animale par an.**
- **1 500 dépôts de plaintes** et 783 constitutions de partie civile
- **8 257 animaux maltraités pris en charge** (dont 3 712 saisis à la demande des autorités et placés dans un refuge)
- le **coût moyen de la prise en charge d'un chien ou d'un chat dans un refuge le temps de la procédure est de 725 €**
- en moyenne, **9 mois et demi sont nécessaires pour aller au bout d'une procédure pour maltraitance animale**

En tant qu'adhérent à la confédération animale, le refuge ACPA de Fagnières soutient la campagne nationale de lutte contre la maltraitance en vue :

- **d'une aggravation de la répression pénale ;**

Actuellement, les sévices graves, ou de nature sexuelle, ou les actes de cruauté envers les animaux domestiques, ou apprivoisés, ou tenus en captivité, sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 € d'amende (article 521-1 du code pénal).

Les sanctions encourues, trop faibles, sont peu dissuasives et ne sont pas à la hauteur des horreurs que les tribunaux ont à connaître.

Défense de l'Animal demande une aggravation de la répression pénale contre les auteurs de sévices graves, ou de nature sexuelle, ou d'actes de cruauté envers les animaux, par une élévation de la peine à cinq ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende.

Une Nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance animale (2)

– l'amélioration de la condition de l'animal victime

En 2018, près de 8 000 animaux maltraités ont été sauvés et pris en charge dans des refuges indépendants.

Toutefois, entre le moment où l'animal est placé et le jugement du propriétaire maltraitant, la procédure peut durer plusieurs mois ou années. C'est un laps de temps pendant lequel l'animal ne peut être adopté et doit rester en refuge.

La nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance animale réclame une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'animal placé en refuge sur réquisition judiciaire avec la réduction du temps de la procédure à 6 mois entre l'engagement des poursuites et le jugement.

Défense de l'animal réclame par ailleurs que l'Etat contribue financièrement aux soins prodigués à l'animal en participant aux frais engagés par les refuges.

– un suivi de la peine d'interdiction de détenir un animal

La personne reconnue coupable du délit de sévices graves ou de cruauté envers un animal encourt à titre de peine complémentaire une interdiction temporaire, voire définitive, de détenir un animal. Si la mesure est essentielle pour prévenir la récidive, elle comporte en l'état des insuffisances et des limites à son application.

Défense de l'animal demande un renforcement du contrôle de l'exécution de la peine d'interdiction de détenir un animal et l'instauration d'un fichier recensant les personnes condamnées à cette interdiction pour faciliter le contrôle du respect de cette peine.

Une Nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance animale (3)



<https://www.defendonslesanimaux.fr/pour-laggravation-des-peines-contre-les-tortionnaires-danimaux/>

<https://www.defendonslesanimaux.fr/pour-lamelioration-de-la-condition-de-lanimal-victime/>



Le coup de griffe de Milady...

Voilà bien longtemps que je le pense mais il fallait absolument que j'exprime ce que je ressens...

Si j'ai pris la plume dans les derniers bulletins, c'était par l'intermédiaire d'une narratrice talentueuse à laquelle je tiens à rendre aujourd'hui un vibrant hommage. Elle me manque beaucoup... et j'avoue, je suis nostalgique. J'espère qu'elle reviendra me voir et qu'elle ne m'oubliera pas.

J'aimais tant me coucher sur ses feuillettes, comme elle savait si bien, de son côté, coucher mes sentiments sur papier.

Bien sûr, je ne suis qu'une chatte, un animal de refuge, mais que voulez-vous, moi j'ai des sentiments, et je suis certainement plus chaleureuse que bon nombre d'humains...

Mon cœur restera fidèle à cette narratrice à qui j'ai offert toute ma confiance.

Je préfère être seule que mal accompagnée car ne vous y trompez pas : c'est l'humain qui accompagne et l'animal qui choisit d'être accompagné par un humain.

Parfois j'en observe certains à travers ma cage et je suis sur la réserve car loin d'être dupe : certains prennent un animal comme ils choisiraient un objet, un passe-temps momentané dont ils se laisseront aussi vite qu'un gadget.

Mais si tel est le cas, qu'ils passent leur chemin ! Je suis trop bien pour ça. J'ai des valeurs et jamais je n'y renoncerai.

Au fond, je suis comme ma narratrice de cœur : certes observatrice et généreuse, mais aussi déterminée, vive, critique et sans concessions.

Et si vous pensez que vous allez me faire taire en l'absence de ma narratrice préférée, vous êtes loin du compte !

Je continuerai de mettre mon grain de sel dans ce bulletin, bien entendu pour exercer mon esprit fantasque et rebelle, mais surtout par fidélité et reconnaissance éternelle envers ma maîtresse de cœur qui a si bien su traduire mes pensées, mon âme délicate de chatte.

Athos 17, page 11, mai 2020

Les vertus des animaux de compagnie ne sont plus à démontrer !

En France, près de 50% des foyers vivent avec au moins un animal de compagnie. Chiens, chats, lapins, chevaux, les animaux font partie de notre quotidien et prennent une place considérable dans nos cœurs.

La présence d'un animal de compagnie à domicile est en effet très bénéfique :

- Ils renforcent le système humanitaire

Les propriétaires d'un animal de compagnie auraient moins de problèmes de santé que ceux qui n'en ont pas. C'est ce que plusieurs études américaines affirment depuis une décennie. On note moins d'hypertension artérielle, moins de cholestérol et moins de troubles cardio-vasculaires.

Vivre au contact d'un chien qui passe au moins une partie de sa journée à l'extérieur pourrait aussi renforcer le système immunitaire d'un enfant dans la première année de sa vie. Les chats semblent également apporter cette protection bien que l'effet observé ait été plus faible. Les enfants vivants avec des animaux de compagnie auraient ainsi moins souvent recours aux traitements antibiotiques que les autres enfants.

De même, les nourrissons vivants avec des chiens de compagnie seraient moins enclins aux infections respiratoires et leur risque d'allergies serait diminué de 33%.

- Ils nous apaisent

Caresser un chat, un chien ou tout autre animal à poils en général nous procure un sentiment de bien-être et nous apaise immédiatement : la respiration ralentit, la pression artérielle baisse et le rythme cardiaque diminue, ce qui réduit considérablement le risque de développer une maladie cardio-vasculaire.

Notons cependant qu'à l'inverse, un animal mal éduqué, ayant des troubles du comportement aura au contraire, l'effet inverse et augmentera les risques de faire un infarctus.

Les interactions avec nos amis les animaux réduit le taux de cortisol, l'hormone du stress. Dans ces conditions, les animaux de compagnie ont de réelles vertus anti-stress reconnues, lesquelles renforcent également sur les défenses immunitaires.

57% des propriétaires de chats pensent que le ronronnement du chat peut être plus efficace que des médicaments, d'où l'ouverture ces dernières années en France de plusieurs bars à chats. Cet effet apaisant est comparable à l'effet de la musique (musicothérapie). C'est donc tout naturellement que la « ronronthérapie » est née, grâce à un vétérinaire, Jean-Yves Gauchet.

Le ronronnement du chat correspond à des fréquences hertziennes correspondants à des appareils de kinésithérapeutes, pour apprendre aux tissus à se réparer. C'est comme si le chat écoutait son maître pour envoyer la bonne longueur d'ondes, pour apaiser, détendre, soigner. *De même, regarder un aquarium a un effet apaisant immédiat d'où leur présence dans les lieux publics et en particulier dans les hôpitaux.*

- Ils prolongent notre espérance de vie et nous aident à guérir

Les animaux aident les malades à guérir et les personnes âgées à se sentir mieux. Leur présence est ainsi de plus en plus recherchée dans les maisons de retraite ou les centres spécialisés (Alzheimer, autisme, etc.) et donne lieu à l'émergence d'une nouvelle discipline : la « zoothérapie ».

La zoothérapie consiste à utiliser la proximité d'un animal domestique ou de compagnie, auprès d'un humain souffrant de troubles mentaux, physiques ou sociaux pour réduire le stress ou les conséquences d'un traitement médical. Elle existe depuis de nombreuses années au Canada mais commence seulement à être reconnue en France.

- Lutte contre la dépression

L'animal est d'un soutien psychologique indéniable. Il empêche l'isolement et le repli sur soi : un animal qui voit son maître déprimé viendra le chercher avec un jouet et demandera quand même sa sortie quotidienne.

Le fait d'être responsable d'un être vivant est extrêmement valorisant pour l'individu souffrant de dépression qui peut penser « si je ne suis pas là, qui va s'occuper de mon animal ? » et qui retrouve ainsi du sens à sa vie.

Par ailleurs, il a été noté que le niveau d'anxiété et de dépression était plus faible chez les personnes de plus de 65 ans ayant un animal.

- De manière plus anecdotique, ils nous aident à garder la ligne

Les propriétaires de chiens marchent en moyenne 30 minutes de plus par semaine que les personnes qui n'en ont pas.

Athos 17, page 13, mai 2020

Il semblerait, sans que cela ne soit cependant prouvé pour le moment, que même les propriétaires de chats feraient plus d'exercice que les autres. La principale raison ? Le chat, de par son comportement, nous communiquerait son énergie et nous donnerait plus d'entrain pour faire de l'exercice !

- Ils favorisent le développement psychologique des enfants et des adolescents

Les animaux n'agissent pas seulement sur la santé de nos enfants, ils jouent également un grand rôle sur leur développement psychomoteur et affectif.

Un animal développe le sens des responsabilités des tout-petits. S'occuper d'un animal, le nourrir, le promener, le caresser et lui apporter de l'affection permet à l'enfant d'accroître sa confiance en lui. L'animal représente à la fois son confident, son partenaire de jeux, son complice... Ainsi, 36% des enfants interrogés estiment avoir un sens des responsabilités grâce à leur animal.

L'animal de compagnie est en outre un élément d'apaisement et de sécurité pour les petits. Il a un effet stabilisateur sur leur développement psychologique.

L'adolescence n'est jamais une période facile. De nombreux parents sont démunis devant leur(s) adolescent(s) ayant parfois un comportement incompréhensible ou de repli. L'animal de compagnie est reconnu comme un élément structurant de la personnalité des jeunes. Si l'adolescent ne souhaite pas se confier à un adulte, il trouvera toujours une « oreille » réconfortante chez son animal de compagnie.

- Ils créent du lien social et de forts sentiments

Avoir un chien permettrait de faire grimper à 86% les chances de tisser de nouveaux liens avec ses voisins... autant de rencontres amoureuses potentielles si on est célibataire... Et quand on sait que les personnes en couple sont moins sujettes aux maladies que les célibataires, l'animal de compagnie se révèle un véritable atout pour la santé.

Sur les enfants aussi, ils jouent un grand rôle sur le plan social : les enfants possédant un animal de compagnie tisseraient plus facilement des liens avec les autres enfants ou les adultes. L'animal est un facteur de développement pour l'enfant et l'aide à se sociabiliser, d'où d'ailleurs leur influence positive auprès des enfants autistes.

Nous sommes souvent très attachés à notre animal. D'ailleurs, nous avons tendance à avoir ce sentiment de possessivité à leur égard. A partir du moment où ils entrent dans notre foyer familial, ils font pleinement partie de notre vie, et donc, nous appartiennent.

Ils sont nos compagnons de route. Et quand ils viennent à nous quitter, c'est une partie de nous-même qui part avec eux.

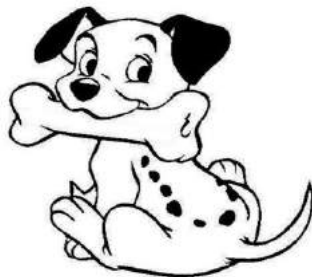
Chacun ressent une émotion différente vis-à-vis de son animal mais cet amour que nous lui portons est révélateur d'un bonheur accessible.

Au-delà de nous apporter de l'amour, ils nous aident à affronter les dures épreuves de la vie. De par ce lien affectif, avoir un animal de compagnie nous apportera toujours le réconfort dont nous avons tant besoin.

Alors, adoptez-les, c'est bon pour votre santé ! (et c'est promis, jamais ils ne vous trahiront)

« Je ne pourrais vivre sans chien ».

Arthur Schopenhauer



Remerciements à nos partenaires pour leurs dons en nature !

Le conseil d'administration et les salariés du refuge souhaitent en outre remercier les différents partenaires commerçants qui ont choisi de faire confiance au refuge au travers de son action, en réalisant des dons gratuits de denrées alimentaires, de jouets, différents articles de soins, cages, etc. pour nos amis à quatre pattes.

Sans les citer tous, nous tenions notamment à féliciter les enseignes suivantes pour leur engagement régulier et désintéressé :



Merci enfin à ces enseignes qui nous offrent régulièrement la possibilité de réaliser des emballages cadeaux à l'occasion des fêtes ou de la St Valentin...

Nocibé GHV, Nocibé Croix Dampierre, Maxitoy's, le bar de l'hémicycle...

Nouvelle rubrique : Grâce à vous !

Oui, parce que sans vous, sans vos dons, sans votre générosité, rien ne serait possible !

Si le refuge soit régulièrement faire face aux conséquences d'intempéries (inondations, etc.) ainsi qu'à des réparations diverses, vos dons vont nous permettre également de réaliser au fil du temps les projets qui nous tiennent à cœur pour mieux accueillir nos amis chats et chiens.

Nous ne pourrions bien entendu pas mener tous les projets de front d'un coup, faute de moyens suffisants, mais nous avons à cœur d'améliorer les conditions d'accueil de nos amis animaux.

Cette année, nous avons choisi d'améliorer prioritairement les conditions d'accueil des chats.

Nous faisons actuellement réaliser un audit en vue d'un réaménagement complet de l'espace dédié aux chats afin d'étudier toutes les possibilités en termes de place et de coût, en fonction de la configuration des lieux, avec l'aide précieuse de la confédération animale à laquelle le refuge est affilié.

L'objectif sera de créer le plus rapidement possible un meilleur accueil fourrière avec un espace quarantaine à leur arrivée au refuge (pour anticiper les cas de contamination éventuels à leur arrivée au refuge) et un espace chatterie classique dédié, entièrement chauffé et couvert et le plus agréable possible et... pourquoi pas un espace nurserie...



**Comme chaque année,
Vous êtes cordialement invités à participer
à l'Assemblée Générale
Qui se tiendra le mardi 26 mai 2020 à 20h¹,
Salle Valmy, rue Flandres-Dunkerque,
à Châlons-en-Champagne**

Ordre du jour

- 1) *Rapport moral***
- 2) *Compte rendu de l'A.G.2019,***
- 3) *Rapport d'activité, débat et vote,***
- 4) *Rapport financier, débat et vote,***
- 5) *Postes à pourvoir au Conseil d'Administration,
Démissions, candidatures et votes***
- 6) *Questions diverses***



¹Compte tenu de l'épidémie Coronavirus, les journées portes ouvertes comme l'assemblée générale du 26 mai 2020 sont reportées à une date ultérieure. L'ACPA vous en communiquera les dates ultérieurement.

A.C.P.A.



ASSOCIATION



ADHÉRENTE



**Entrée
libre**

**REFUGE
«Charlotte Even »
de FAGNIERES**

**VENEZ
NOMBREUX !**

Portes ouvertes

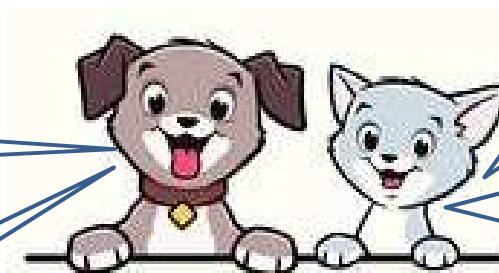
Samedi 3 octobre 2020 de 14h00 à 18h00

ET

Dimanche 4 octobre 2020 de 10h00 à 18h00

Buvette

Brocante



Restauration

**Enveloppes
gagnantes**

**Chiens et chats attendent
une nouvelle famille...**

A.C.P.A. Chemin du Platier - 51510 FAGNIERES - Tél : 03.26.70.54.70

Site : www.refuge-acpa.com – Email : contact@refuge-acpa.fr

ANNEE 2019 – ELEMENTS FINANCIERS

| Charges | Montants |
|--|------------------|
| Salaires et charges | 146 001 € |
| Consommables : eau, gasoil, EDF, Nourriture | 15 821 € |
| Investissements 2019 | |
| Agencements | 4 188 € |
| Frais vétérinaires | 44 465 € |
| Impôts et taxes | 1 466 € |
| | |
| Recettes | Montants |
| | |
| Adoptions | 36 635 € |
| Pensions + Fourrière | 23 495 € |
| Dons et cotisations | 38 029 € |
| Ventes des P.O | 5 632 € |
| Subventions | 8 075 € |
| Remboursements CAC | 72 883 € |

Des textes réglementaires nous obligent à fournir aux familles adoptantes des certificats attestant que les animaux proposés sont exempts de contaminations potentiellement mortelles au moment de l'adoption.

Ces obligations légales entraînent une augmentation des dépenses obligatoires lié au fait que les sommes demandées aux adoptants ne couvrent pas la totalité des frais vétérinaires engagés pour préparer l'animal à son adoption.

Il a été également nécessaire de tenir compte de l'augmentation des prix de différentes fournitures indispensables au fonctionnement (EDF, eau, services divers, nourriture pour les animaux...)

**Vous vous impliquez dans la défense des animaux,
le fonctionnement et la gestion d'une association vous intéressent,
vous souhaitez y prendre une plus grande participation.**

**Si vous êtes adhérent à l'ACPA, et à jour de vos cotisations 2019, vous
pouvez postuler pour un poste au Conseil d'Administration,
utilisez pour cela le bordereau de dépôt de candidature ci-dessous,
remplissez-le et faites-le parvenir au secrétariat avant le 27 avril 2020.**

**Votre candidature sera proposée
à l'assemblée générale du 26 mai prochain,
qui la validera éventuellement par un vote.**

***Bordereau de dépôt de candidature
au Conseil d'Administration de l'ACPA.***

Mme, M., Melle,

Nom.....

Prénom.....

Adresse postale.....

.....

Téléphone.....

date :signature.....

**Soumet sa candidature pour intégrer le Conseil
d'Administration de l'A.C.P.A., au vote de l'Assemblée
Générale annuelle du 26 mai 2020, qui se tiendra salle Valmy,
rue Flandres-Dunkerque, à Châlons-en-Champagne, à 20h.**

Chats de partout

*Je suis le chat de cimetièrè,
De terrain vague et de gouttièrè,
De Haute-Egypte et du ruisseau
Je suis venu de saut en saut.*

*Je suis le chat qui se prélassè
A l'instant où le soleil passè,
Dans vos jardins et dans vos cours,
Sans avoir patte de velours.*

*Je suis le chat de l'infortune,
Le trublion du clair de lune
Qui vous réveille dans la nuit
Au beau milieu de vos ennuis*

*Je suis le chat des maléfices
Condamné par le Saint Office ;
J'évoque la superstition
Qui cause vos malédictions.*

*Je suis le chat qui déambule
Dans vos couloirs de vestibules
Et qui fait ses petits besoins
Sous la porte cochère du coin.*

*Je suis le félin bas de gamme
La bonne action des vieilles dames
Qui me prodiguent le ron-ron
Sans souci du qu'en dira-t-on.*

*Epargnez moi par vos prières
Le châtimènt de la fourrière
Où finissent vos émigrés
Sans demeure et sans pédigrée.*

Henri Monnier, Les chansons du Chat Noir, 1881-1886-

Nouvelle rubrique : Vos animaux à l'honneur !



Envoyez-nous des photos touchantes ou amusantes de vos protégés à contact@refuge-acpa.fr

Avec votre accord, nous les publierons dans de futurs bulletins...

L'instant détente

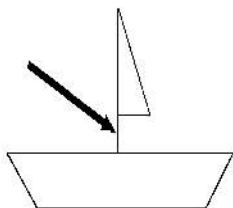
Liste de mots

RHINOCEROS
CHIEN
GIRAFE
CHAT
LAPIN
POULE
RENARD
SINGE
ZEBRE
RAT
LION
OURS
OPOSSUM
PANTHERE

A P A N T H E R E W H W A W T
T R H R N O A S Y X A C J C B
M X Q X O O L C K P Y X S H F
T D K P T P I N Q P K U I R Y
G E Q I T S O L N O R W R E F
B L G S S A A S N E I H C N R
E U R G I M H E S R N Y U A N
B O U T N A H C F U I V L R X
P P T Q G H P H K A M I L D G
I C O A E Z O O T H R B T M J
M V D K R E S K B W H I P G M
O U R S H B L A P I N G G P I
G A T H A R T B E P Y C W I I
Z D M B H E F K M O H W G A R
U C R H I N O C E R O S M R B



il dit "oui"



Refuge et pension Charlotte Even



Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les nombreux bénévoles qui, dans l'ombre et avec un grand altruisme, avec un dévouement total, sont toujours disponibles en cas de besoin. Certains sont fidèles à l'ACPA depuis de très nombreuses années.

Une amicale et sincère pensée est ici adressée à celles et ceux qui dans l'ombre oeuvrent à la cause animale ainsi qu'à l'action du refuge.

Sans vous, rien ne serait possible ! Merci !

HORAIRES DU REFUGE

Du 1^{er} mars au 31 octobre :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi.

Le dimanche de 10h à 12h.

Du 1^{er} novembre au 28 février :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi, le samedi de 14h30 à 17h. Le dimanche, de 10h à 12h. Le jeudi reste le jour de fermeture hebdomadaire.

PARTICIPATION DEMANDEE EN 2020

(Compensation des frais vétérinaires obligatoires)

*adoption d'un chien : 230€, 180€ si le chien a plus de 5 ans

80€ si le chien a plus de 10 ans

*adoption d'un chat : 150€ pour un chaton.

130€ pour un chat adulte.



PENSION POUR CHIEN : adhésion annuelle 15€

12€ par nuit, 6€ supplémentaires si chauffage

21€ par nuit, pour 2 chiens dans le même box